

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe.

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 01/05/2023 17:10

Monsieur le préfet,

Je souhaite m'opposer au projet d'arrêté en déposant un avis défavorable en ce qu'il prévoit deux périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2023 et du 8 juin au 30 juin 2024.

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage a donné un avis, favorable ou défavorable, il est regrettable que nous ne puissions pas consulter le compte rendu, même si les intervenants liés à la chasse y sont nombreux.

Dans la note de présentation, il est mentionné que le public pourra prendre connaissance du dossier, il est caché où ce dossier et la date de l'avis de la CDCFS n'est pas donnée.

L'article 9 de la Convention de Berne est-il respecté, a-t-il été discuté lors de la Commission ?

Qu'est-ce qui justifie cette période complémentaire, une chasse récréative ?

Pour rappel, plusieurs tribunaux administratifs ont récemment considéré que la période complémentaire s'appliquait alors que les petits sont encore en période de sevrage en mai et juin et que la dépendance aux adultes peut prendre fin entre août et novembre.

Le Conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage : « Le creusement des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit. »

Pour finir, j'ajouterai que cette pratique est cruelle et barbare.

Concernant les animaux élevés et relâchés pour le plaisir des chasseurs, là encore les risques de zoonoses existent et c'est une aberration pour de nombreux citoyens.

Plaidoirie pour le renard qui n'a aucun répit, pourtant son intérêt pour réguler les petits mammifères est démontré et limite l'utilisation de poison sans oublier son utilité contre la maladie de Lyme, alors laissons le vivre.

Martine LEVEQUE